



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: générale
23 octobre 2010

Français
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental
chargé d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant sur le mercure
Deuxième session**

Chiba (Japon), 24–28 janvier 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Élaboration d'un instrument international juridiquement
contraignant sur le mercure**

**Inventaire des projets menés à terme ou en cours dans chaque
pays concernant l'exploitation artisanale et à petite échelle des
mines d'or, portant notamment sur la sensibilisation, l'assistance
technique, la formalisation et les projets d'assistance financière**

Note du secrétariat

1. À sa première session, tenue du 7 au 11 juin 2010, le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure a prié le secrétariat de préparer un inventaire des projets menés à terme ou en cours dans chaque pays concernant l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or, portant notamment sur la sensibilisation, l'assistance technique, la formalisation et les projets d'assistance financière.
2. À l'issue de la première session du Comité, le secrétariat a invité tous les gouvernements à présenter les informations dont ils disposaient sur les projets en cours d'exécution sur leur territoire ou les projets appuyés par des programmes de coopération au développement concernant l'extraction artisanale et à petite échelle des mines d'or et a prié le domaine de partenariat relatif à l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or au titre du Partenariat mondial sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de fournir les informations demandées.
3. Pour répondre à cette demande, les organismes dirigeant ce domaine de partenariat ont utilisé comme point de départ un inventaire des projets partenaires, élaboré en août 2009. Ils ont également recherché des informations au moyen de téléconférences, de demandes directement adressées aux partenaires clés, tels que l'Initiative Communautés et Industries extractives à petite échelle, et d'un appel à informations sur le forum de discussion électronique « écominéraux ». Pour que les pays aient d'autres moyens de fournir les renseignements dont ils disposent sur les projets, le PNUE a publié l'inventaire sur son site Internet, sollicitant à cette occasion la communication d'informations actualisées, et a organisé une séance de discussion électronique sur l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or le lundi 27 septembre 2010, par le biais de son Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques.

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/1.

4. L'inventaire a été mis à jour sur la base des contributions reçues et est disponible à l'adresse suivante : www.unep.org/hazardoussubstances/Mercury/tabid/434/language/en-US/Default.aspx.
5. L'inventaire comprend les projets en cours ainsi qu'un certain nombre de projets récemment achevés sur l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or dans les trois régions où ce secteur utilise d'importantes quantités de mercure (Amérique latine et Caraïbes, Asie et Afrique). Tel qu'il se présente actuellement, l'inventaire reflète un large éventail d'activités touchant aux questions techniques, juridiques et financières complexes qui sont liées à l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or, notamment la rédaction des lois régissant ce domaine d'activité en Mongolie, les essais sur le terrain des techniques visant à capter le mercure en Amérique latine et l'élaboration de normes applicables à l'exploitation et au commerce équitables de l'ord (« or équitable ») provenant de l'exploitation artisanale et à petite échelle des sites aurifères. L'inventaire sera actualisé au fur et à mesure que le domaine de partenariat dispose d'informations supplémentaires concernant de nouveaux projets dans ce domaine.
6. Les pays sont invités à transmettre toute information utile, ainsi que les corrections qu'ils jugent nécessaires, de façon à s'assurer que l'inventaire soit mis à jour régulièrement et qu'il soit aussi complet que possible. Les informations devraient être adressées aux deux institutions qui assurent la direction conjointe de ce domaine de partenariat, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Natural Resources Defense Council, à l'adresse suivante : mercury@unep.org.
7. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'ampleur des activités en cours dans le domaine de l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or au titre du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE et étudier la meilleure façon de tenir compte de ces activités dans les négociations sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure.